

LE HÉRISS'POIL

caresse la nature en SAVOIE

SENSIBILISER

MARES : où êtes-vous ?

Saint-François-Longchamp

Loup & lynx



3
0
2024

Juillet
2024

ÉDITO

Rude temps pour la (bio)diversité

Même pour un mouvement apolitique comme le nôtre, difficile de ne pas jeter un regard préoccupé sur la séquence politique qui s'emballe, qui a transformé les questions écologiques et environnementales en espèces en voie de disparition... dans le débat politique au moins. Car dans les faits, les urgences restent les mêmes : effondrement du vivant, emballement du réchauffement, crise énergétique... comment admettre que ces questions, qui conditionnent tout le reste (social, économie, enseignement, immigration, sécurité...), aient disparu à ce point des radars ?

Il y a deux ans, le film «Don't look up» brossait une satire joyeusement grinçante de notre société qui ferme les yeux devant la catastrophe annoncée. Difficile de ne pas faire le parallèle avec la situation actuelle où une grande partie du personnel politique se contente de défendre le «droit» des citoyens à... continuer comme avant (à polluer, artificialiser, consommer, circuler et à foncer vers le mur climatique...).

Voilà qui ne va sans doute pas faciliter l'action de FNE Savoie. Mais qui ne va pas entamer la mobilisation de nos bénévoles, ni leur détermination à continuer à défendre la nature, l'environnement, le vivant. Nous continuons à nous opposer aux projets d'un autre temps que sont le Lyon-Turin, les jeux olympiques d'hiver 2030, nous continuons à protester contre la chasse à la marmotte ou au lièvre variable, nous continuons à porter la cause des loups et des lynx, des rivières, de tous les êtres vivants qui nous accompagnent.

Philippe Claret

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Savoie

26 passage Sébastien Charléty
73000 CHAMBÉRY
Tél. 04 79 85 20 03
savoie@fne-aura.org
www.fne-aura.org/savoie

Document édité par

France Nature Environnement Savoie
Responsable publication : Philippe CLARET
Conception Graphique : Agnès BIAU
Crédit photo : Ngan Nguyen on Unsplash (couverture)
Pictogrammes : Nounproject et FNE

Dépôt légal : juillet 2024

ISSN 3003-2644 (version imprimée) / ISSN 3003-8146 (version en ligne)

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 6209 associations, regroupées au sein de 47 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

TESSENS-VILLAROLAND-LEBREUIL.....	4
ÉTEINDRE LES COURS D'EAU.....	6
HIRONDELLES ET MARTINETS.....	8
JO NI L'ÉTÉ, NI L'HIVER.....	12
DOSSIER MARES.....	14
LE MÉGOTHON, C'EST QUOI?.....	18
SAINT-FRANÇOIS-LONGCHAMP.....	20
LOUP & LYNX.....	22
LA GRANDE FAMILLE DES COCCINELLES.....	24



**ESSENS
VILLAROLAND-LE BREUIL :
UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DU PATRIMOINE**

VIE ASSOCIATIVE



> © Tessens Patrimoine

Le petit village de Tessens (sur la commune d'Aime-La-Plagne) reçoit depuis toujours de l'eau acheminée depuis le Nant de Tessens, via un bief communal de plus de cinq kilomètres, déjà porté sur la carte sarde. En 1886, la commune disposait de 16 kilomètres de canaux pouvant arroser la quasi-totalité des prairies particulières. Un bien commun que les habitants actuels veulent protéger comme le raconte Noël Chamoussin, président de l'association Patrimoine Tessens-Villaroland-le Breuil : « deux micro-centrales ont été installées sur le torrent, leurs exploitants aimeraient évidemment bien récupérer l'eau du bief. Nous avons créé l'association en 2020 pour faire valoir nos droits, avec le soutien de la commune. Nous pouvons aujourd'hui prouver que le bief est toujours entretenu et utile. Nous ne lâcherons rien. »

Ce premier combat en a appelé d'autres. « Nous avons mené deux chantiers de restauration de chalets ancestraux en pierre sèche, nous avons acheté et remis en service une forge pour la restauration d'outils anciens, et deux fois par an nous ramassons les déchets, aux abords du Nant de Tessens, et sans doute la prochaine fois dans le cours même du torrent. La dernière fois, nous avons sorti une tonne de tôles résultant de la démolition d'un chalet ! » Sans oublier l'entretien de sentiers laissés à l'abandon, la taille et l'entretien des arbres fruitiers, le dialogue avec les agents de l'ONF... Au final une association petite... mais diablement active.

Patrimoine Tessens-Villarolland-Le Breuil est depuis 2024 fédérée à FNE Savoie. Un point de vigilance de plus en Tarentaise !

Propos recueillis par Philippe Claret

Un poil qui gratte

L'eau embouteillée d'Aix-les-Bains se barre : 40 millions de bouteilles puisant 30 % à la source du Revard, 70 % à celle de la Chambotte. Elles sont distribuées dans toute la France. La ressource s'évade sans retour.



Polluants éternels : tous contaminés. Ils sont les perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS), deux substances classées comme cancérigènes par le Centre international de recherche sur le cancer. Nous les retrouvons partout : sol, eau, air, alimentation. 94 % des 152 personnes testées durant sept mois (dans le cadre d'une enquête conduite dans toute la France par le député écologiste Nicolas Thierry) portent en elles des résidus.



Un poil qui gratte



ÉTEINDRE LES COURS D'EAU

POLLUTION LUMINEUSE

En juin 2023, dans l'Actu FNE N° 79, nous vous présentons le projet Halo à l'eau. Soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, ce projet se poursuit en 2024. Il a pour vocation la réduction des nuisances lumineuses sur les milieux aquatiques.



> Le Sierroz vue depuis la route des Bauges / Grésy sur Aix © Agnès Biau

Concrètement, il s'agit de réaliser un diagnostic des points lumineux publics et privés qui éclairent directement des cours d'eau. La Leysse a été choisie en 2023 car c'est un corridor aquatique, une trame bleue d'intérêt régional. Ce diagnostic a été porté à connaissance de la ville de Chambéry en janvier 2024. Celle-ci a pris en compte les préconisations émises pour modifier son plan de rénovation de l'éclairage public. Elle a ainsi déterminé que la température de couleurs de l'ensemble des nouveaux lampadaires de la ville serait en 2200 K, dans les parcs et jardins et le long des cours d'eau (Leysse/Hyères) en 1800 K. L'entreprise Cémoi et la police nationale ont reçu eux aussi des préconisations pour leurs éclairages. D'autres acteurs privés doivent encore être contactés à ce sujet dans l'année.

LE SIERROZ

En 2024, c'est le Sierroz qui fait l'objet de notre attention. Le diagnostic de jour et de nuit a été réalisé au printemps. Il reste maintenant à présenter nos préconisations aux communes d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix.

LES PROFESSIONNELS DE L'ÉCLAIRAGE

Enfin, une séance de rattrapage de notre webinaire «pollution lumineuse et milieux aquatiques» qui avait été présenté aux élus et techniciens des communes de la région AuRA en décembre 2023, a été proposé à l'entreprise Citeos de Barberaz. Les techniciens et chargés d'affaire ont donc pu prendre connaissance des impacts d'un éclairage artificiel nocturne sur le vivant, du point particulier de la réglementation portant sur les milieux aquatiques et de cas pratiques relevés sur le terrain et nécessitant une vigilance. Ces échanges au fil de l'année avec cette entreprise de professionnels de l'éclairage nous permettent une acculturation réciproque.

POLLUTION LUMINEUSE & MILIEUX AQUATIQUES EN 3 POINTS

- 1/ 50 % de la population mondiale vit à - 3km d'un cours d'eau.
- 2/ L'arrêté de 2018 sur la réduction des nuisances lumineuses interdit l'éclairage direct (public ET privé) des milieux aquatiques.
- 3/ Plus on baisse en température de couleurs, moins de lumière bleue toxique est présente dans la lumière émise.

Un poil doux à caresser

Les illuminations de Lyon s'éteignent !
Le 1^{er} avril a marqué la fin des panneaux publicitaires lumineux du métro lyonnais : la métropole ne signe plus les contrats d'exploitation afin de diminuer la publicité dans l'espace public. Ainsi, 120 écrans seront démontés. Moins de consommation énergétique, moins de saturation publicitaire, un bon début tout bénéf...

Agnès Biau



Aller plus loin : le guide «Éclaireurs de nuit» à télécharger sur www.fne-aura.org/la-nuit-je-vis/les-outils

H

IRONDELLES ET MARTINETS, ANNONCEURS DU PRINTEMPS

En avril, c'est à l'arrivée des hirondelles que nous sommes sûrs que le printemps s'installe.

Espèces estivales, hirondelles et martinets reviennent d'Afrique pour nicher dans nos villes et villages. Ces sacrés migrants, qui parcourent entre 5 000 et 10 000 km entre les continents, demeurent fidèles à leur site de nichée et s'installent donc chaque année au même endroit, le plus souvent dans des bâtiments. En Savoie, trois espèces deviennent des voisines pour un temps, nichant dans les bâtiments.

COLOCATAIRES

Nous retrouvons au printemps deux citadines, l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et le martinet noir (*Apus apus*). L'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), anciennement appelée hirondelle de cheminée, est plus campagnarde. Avant d'utiliser les bâtis, hirondelle de fenêtre et martinet noir nichaient dans les falaises. Ces milieux sont aussi très utilisés par d'autres espèces, notamment des rapaces, mais aussi par les humains (escalade, parapente), pouvant créer du dérangement. Elles ont donc profité de l'apparition de bâtiments hauts, pour pouvoir nicher. Si l'hirondelle construit un nid, le martinet a besoin de fissures, trous et interstices disponibles. L'hirondelle rustique de son côté fréquente l'Homme depuis toujours : elle colonisait les grottes basses des premiers humains. Celles-ci étant aujourd'hui soit fermées, soit sujettes au dérangement, l'apparition des fermes fut une aubaine pour notre beau volatile.

POPULATION EN PÉRIL

Une autre raison les attire près de nous. Ces espèces insectivores ont besoin de zones attirant beaucoup d'insectes. Et quoi de mieux qu'une ville avec beaucoup d'humains à piquer pour les moustiques, des fleurs sur les balcons, de l'eau stagnante, etc. Les hirondelles de fenêtre se retrouvent également près des zones humides où le nombre d'insectes



> Hirondelle rustique dans son nid © Élise Monschein

est important, ainsi que près des fermes, tout comme l'Hirondelle rustique.

Leur rôle est donc important, régulant notamment les moustiques et autres insectes qui parfois importunent. Pour sa nichée, une Hirondelle rapporte 8 000 insectes en trois semaines. Les parents en stockent une cinquantaine dans leur gorge.

Ces espèces ont cependant perdu une partie de leur population : une diminution de 30 à 40 % a été observée, sur 10 ans seulement pour le martinet. De nombreuses causes contribuent à cette réduction : raréfaction des insectes, empoisonnement par pesticides, destruction des nids, fermeture des interstices des bâtiments, rénovations de fermes, etc.

Pourtant, toutes ces espèces sont protégées et à valoriser. Toute atteinte à leur population (destruction de nid par exemple), est interdite par la loi et une peine financière et/ou carcérale peut être appliquée.

DES OUTILS PARTICIPATIFS

Pour soutenir ces espèces, il est donc important d'effectuer les travaux de rénovation plutôt en automne et hiver. Il reste possible d'installer des nichoirs spécifiques, voire des infrastructures pour les attirer et/ou compenser les pertes d'habitat. Et surtout, il est préférable d'éviter d'utiliser des produits chimiques pour vos jardins. Utilisez des méthodes plus respectueuses de l'environnement, une agriculture raisonnée et des gestions d'espace vert différenciées. Le choix de vos achats influe aussi, en préférant acheter des produits locaux sur une exploitation avec le moins d'intrants (produits) possibles. Les « pièges à faune insoupçonnés » sont aussi à éviter : pensez à grillager vos cheminées, à boucher les poteaux creux, ou tout autre élément dans lequel un animal pourrait rester piégé.



> Hirondelle des fenêtres construisant son nid © Élise Monschein

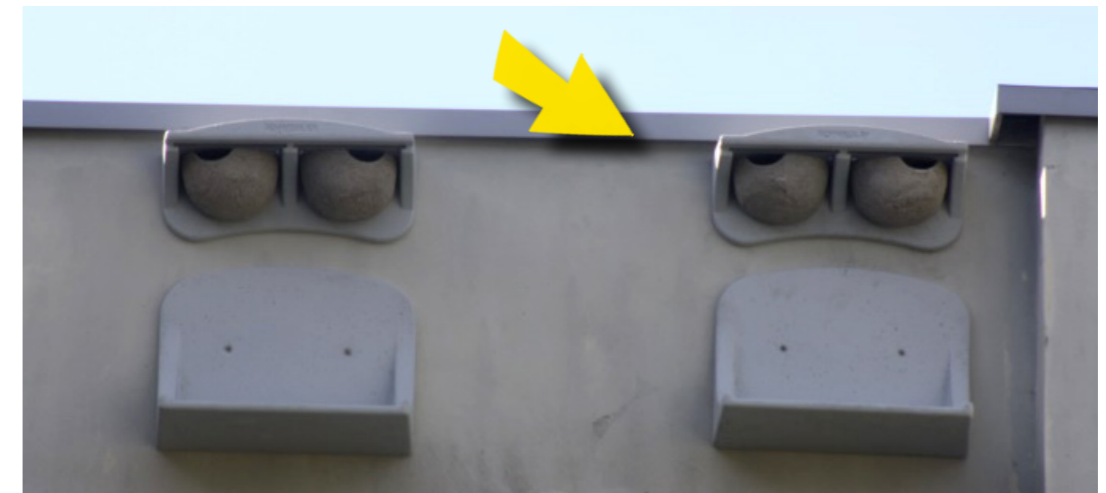
Enfin, si vous souhaitez relater une mauvaise pratique, informer d'une destruction de nid, ou tout simplement aider à la valorisation de ces espèces, des outils participatifs vous permettent d'être des « lanceurs d'alerte » ou de rentrer les données de vos observations.

À quoi servent ces outils de données participatives ? À mieux connaître l'état d'une population, à mettre des actions en place en faveur de la biodiversité, savoir si celles mises en place sont efficaces ou doivent être ajustées. Vous pouvez également informer avant la rénovation d'un bâti de la présence de ces espèces et du risque de pénalité en cas de destruction, même involontaire. L'objectif n'est pas de punir. Bien souvent, il n'y a pas de conscience de l'existence de ces espèces sur un bâtiment. Sensibiliser, informer et trouver des solutions demeurent la priorité. Vous pouvez donc agir à votre échelle, en amorçant une discussion ou en rentrant vos observations sur l'application NaturaList, par exemple. « Il faut des milliers d'yeux et de mains pour écrire l'histoire de la nature. Les naturalistes sont essentiels pour établir ce qui advient de la biodiversité » (Vanessa Manceron, anthropologue du CNRS, livre 2022 « Veilleurs du vivant »).

Ces fabuleuses marathoniennes forcent le respect et nous rendent service en tant qu'insectivores. Mais ces espèces fragiles ont besoin d'un petit coup de pouce pour continuer leur rôle important, et surtout à nous émerveiller dès l'arrivée du printemps. Grâce aux outils participatifs, vous aussi, vous pouvez agir.

Élise Monschein

> Nichoir à hirondelle des fenêtres © Élise Monschein



> Nichoir à Martinet © Élise Monschein



Un poil doux à caresser

Ouf, pour la biodiversité : a été adoptée définitivement ce 17 juin 2024 au Parlement européen, après de longs blocages, la loi sur la restauration de la nature, l'un des textes clé du Pacte vert. L'enjeu : instaurer d'ici à 2030 la préservation des écosystèmes sur 20 % des terres et mers et restaurer au minimum 30 % des habitats naturels abîmés (zones humides, forêts...).

JO NI L'ÉTÉ, NI L'HIVER !

MONTAGNE

Membre du collectif NO JO d'opposition à l'organisation de jeux olympiques d'hiver dans les Alpes en 2030, France Nature Environnement vient de saisir, avec Mountain Wilderness, la commission nationale du débat public pour réclamer que le dossier puisse être discuté.



> © Enrique Bancalari on Unsplash

Au moment où vont s'ouvrir les Jeux olympiques d'été en Ile-de-France (15 000 athlètes, 20 000 journalistes, 15 millions de touristes attendus... et des débats et des polémiques !), le dossier porté par les régions Auvergne-Rhône-Alpes (Aura) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) avance en toute opacité : aucune concertation, pas de chiffrage, pas de planning précis. En gros, copions-collons un projet développé durant les trente glorieuses et avant le réchauffement climatique, sans nous poser de questions.

Les zones d'ombre sont pourtant nombreuses. Le coût ? Il est déjà passé de 1,8 à 1,97 milliard d'euros et, comme toujours dans ce type de dossier, il va continuer à s'alourdir. La «sobriété» et la «qualité environnementale» tant vantées par les promoteurs ? Les compétitions sont réparties entre quatre pôles (la Savoie reçoit le bobsleigh, le skeleton, la luge, le ski alpin et les épreuves de saut et combiné nordique ; les autres épreuves se répartissent entre la Haute-Savoie, un pôle briançonnais et la région de Nice) : autant dire que le budget déplacement ne sera pas revu à la baisse, à moins que la desserte ferroviaire ne fasse beaucoup plus de progrès en six ans que depuis trente ans... Créons des ascenseurs valléens, lance le président d'Auvergne-Rhône-Alpes Laurent Wauquiez. Donc la construction d'immenses parkings et si l'on ne change pas le modèle actuel, la négociation de nouveaux lits pour amortir de telles dépenses... on n'en sort pas.

Des Jeux qui profiteront pour l'essentiel d'équipements existants ? Sans doute, mais pour certains plus aux normes olympiques actuelles... ainsi la piste de réception du tremplin de saut de Courchevel devra être prolongée de 8 mètres, pour une facture estimée à 20 millions d'euros. En Haute-Savoie, le Grand-Bornand a prévu d'investir 50 millions dans la mise à niveau de ses équipements... et que dire de la construction d'une nouvelle patinoire olympique à Nice ?

Des jeux «écologiques»... mais avec des canons à neige. Lorsqu'aujourd'hui, certaines stations rechignent à accueillir des compétitions en février par crainte de manque de neige, comment la garantir en 2030, sinon à coup d'enneigeurs... en espérant que la température permette la production de neige de culture !

Il y a de quoi débattre, nous le constatons. Voilà pourquoi FNE et Mountain Wilderness souhaitent «une consultation nationale sur le modèle de ces jeux d'hiver qui constituent un déni de l'urgence climatique, un accélérateur de l'artificialisation des sols et du bétonnage des stations de montagne».

La discussion aura-t-elle lieu ? Soyons clairs : la décision officielle du comité international olympique est attendue le 24 juillet et débouchera sur un contrat international irrévocable et garanti par l'État. En gros, il n'y aura plus grand chose à débattre... mais encore beaucoup à négocier.

Philippe Claret

NOS

A

CTIONS
POUR
LES MARES

DOSSIER MARES

À l'interface des milieux terrestres et aquatiques, souvent créées par l'homme et pourtant refuges de biodiversité, les mares restent une sorte d'angle mort dans notre connaissance des milieux humides. Elles gagnent pourtant à être connues, inventoriées... et créées.



> © Laetitia LÉGER

« En Savoie, l'inventaire des zones humides de plus de 1000 mètres carrés est a priori fait » estime Laetitia Léger, chargée de mission Eau à FNE Savoie. « Des expertises de terrains ont été conduites par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie principalement. Ces grandes zones humides bénéficient d'une certaine attention. À l'inverse, celles de plus petites surfaces comme les mares, sont moins bien connues. C'est dommage

parce que ces milieux, le plus souvent créés par l'Homme (depuis au moins le Néolithique, pour l'abreuvement du bétail, l'irrigation, l'artisanat...) rendent des services écosystémiques bien réels. » Les mares abritent ainsi une faune et une flore particulière... dont une part significative des espèces actuellement menacées (à peu près tous les amphibiens, certains reptiles, certains oiseaux...). Elles agissent comme des éponges naturelles, retenant l'eau lorsqu'elle tombe en abondance, à la manière d'une zone d'expansion des crues, puis la relarguant en période sèche. Elles fonctionnent par ailleurs comme des filtres naturels pour épurer et dépolluer.

Combien sont-elles en Savoie ? Difficile à savoir ! L'observatoire régional participatif « Mares, où êtes-vous ? » se donne pour objectif de les recenser. Fin 2023, on dénombrait 623 mares connues en Savoie, dont 66 ajoutées en 2023 par une trentaine de participants différents. 181 des 273 communes de Savoie ne disposent cependant encore d'aucune donnée sur les mares, en particulier dans les vallées de Maurienne et Tarentaise. Et en utilisant une base de données nationale sur les plans d'eau, pas moins de 841 mares potentielles ont pu être importées dans l'observatoire ! Celles-ci doivent encore être confirmées sur le terrain et être décrites. C'est dire si le chantier est important... En 2024, Laetitia Léger concentrera ses efforts pour améliorer la connaissance sur la communauté de communes Cœur de Savoie, dans le cadre du plan Eau Régional porté par FNE Aura et financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Mieux connaître les mares servira à mieux les protéger. France Nature Environnement Aura engage cette année une réflexion sur les outils de protection les mieux adaptés à ces milieux particuliers : arrêté de protection de biotope, arrêté de protection des habitats naturels, intégration dans les documents d'urbanisme...

Et puis, FNE Savoie aimerait inciter à la création de mares. Selon Laetitia Léger, « créer une mare est extrêmement pédagogique et utile. Cela permet de recréer de la connectivité entre des milieux, et donc d'améliorer la biodiversité. » Les animatrices de FNE Savoie (Anne-Cécile Dubois et Marjolie Tritz) font déjà souvent des animations autour de mares pour les scolaires, et des bénévoles proposent également régulièrement des sorties sur la biodiversité des mares ou des échanges sur la création de mares. N'hésitez pas à venir en apprendre plus sur ces milieux fascinants à ces occasions !

M

ARES, OÙ ÊTES-VOUS ?

Papier en main, un groupe de passionnés s'entraide pour décrire au mieux la mare près de laquelle ils se sont postés. Certains remplissent le questionnaire imprimé depuis le site « Mares, où êtes-vous ? » (accessible via [mares-libellules.fr](https://www.mares-libellules.fr)), d'autres renseignent directement l'application téléchargée.

Les questions sont simples, accessibles à des néophytes : quelle superficie approximative, quelle distance à la route, forme de la mare, pente des berges, nature du fond, quelle végétation, quelle faune observée... Et, indispensables, les coordonnées GPS pour vérifier si l'étendue d'eau est déjà connue ou pas. Ce jour-là, le groupe est réuni dans le cadre de la fête des mares (c'était du 1^{er} au 9 juin). L'occasion d'en apprendre plus sur ces biotopes particuliers avec les explications des agents de l'Office National des Forêts, gestionnaire du lieu, et pour FNE Savoie Laetitia Léger. De quoi donner envie de charger l'application et de continuer, à son rythme, à aller à la découverte des mares de Savoie.

Le programme « Mares où êtes-vous ? » est développé par FNE AURA avec trois autres associations (Sympetrum, groupe de recherche et de protection des libellules ; le groupe associatif Estuaire ; et Drac Nature, une association fédérée à FNE Isère) avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. L'objectif ? Améliorer la connaissance du territoire (localiser les mares, les suivre dans le temps, inventorier faune et flore...), préserver et restaurer (conseils entre particuliers, chantiers participatifs...), mieux faire connaître ces milieux.

Intéressés ? Application à télécharger sur <https://www.mares-libellules.fr/> ou contactez Laetitia (laetitia.leger@fne-aura.org) pour participer aux inventaires 2024.

Propos recueillis par Philippe Claret

UNE MARE, C'EST QUOI ?

Bizarrement, il est difficile de donner une définition précise de la mare... Les partenaires du programme « Mares, où êtes-vous ? » en sont restés à une définition assez... ouverte, dirons-nous : « étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable et de faible profondeur ». Une mare, quoi...

Quelques éléments plus précis : on s'entend généralement pour dire qu'une mare ne dépasse pas les 5 000 m² de surface et les 2 m de profondeur. C'est la différence avec un lac, où, du fait de sa plus grande profondeur, on observe une stratification de l'eau en couches de même température.

La mare est généralement alimentée par une nappe souterraine ou les précipitations. Contrairement aux étangs, elle ne dispose pas de systèmes de vidange.



> © Thierry DELAHAYE

UNE MARE CHEZ VOUS ?

Vous souhaitez créer une mare sur votre terrain et vous auriez besoin de conseils et d'un coup de main ? FNE Savoie est à la recherche d'un projet à accompagner afin de proposer un chantier participatif.

Contact : laetitia.leger@fne-aura.org

LE M ÉGOTHON, C'EST QUOI ?

Témoignage d'une passionnée des ramassages



Le 1^{er} juin, c'est la journée nationale de ramassage des mégots. La première édition en 2023 a créé une émulation entre les villes, classées par quantité de mégots collectés.

Le but final est bien sûr la neutralisation des effets néfastes du mégot qui pollue à lui seul 450 litres d'eau en raison des 4000 substances chimiques écotoxiques qu'il contient (nicotine, cadmium, arsenic ...). C'est le 3^{ème} déchet le plus mortel et polluant dans les océans, (après les filets de pêche et les sacs plastiques). Constitué d'acétate de cellulose, fibre synthétique plastique, il se fragmente en microparticules sans réelle disparition. C'est lors du premier ramassage de déchets auquel j'ai participé que j'ai appris ses effets, et j'essaie à mon tour de sensibiliser le public à ses impacts environnementaux. N'ayant pas de formation « environnement » et souhaitant m'investir pour la planète, je me sens utile en organisant des ramassages de déchets. Comme leur volume passe inaperçu, je demande aux participants de séparer les mégots des autres déchets afin de les quantifier et de les recycler. Ils deviendront des cendriers ou du mobilier urbain (Mégo, Cy-Clope, écomégot, Tchaomégot...) et lutteront ainsi contre la pollution future. Avec FNE Savoie, j'ai donc organisé un mégothon à Chambéry le Haut le 1/6/2024. À 11 personnes, nous avons récolté 19 litres de mégots, avec des concentrations en bas des immeubles et en face d'une pizzeria. Je rêve d'une évolution en amont comme des campagnes d'information mondiales, les teindre en rouge lors de leur fabrication pour alerter sur leur toxicité, ou simplement les enlever ou les remplacer par des filtres lavables ? En attendant, les ramasser et organiser des ramassages de déchets est la goutte d'eau pure que j'apporte à l'océan.

Isabelle Roselier



Un poil qui gratte

1000 MILLIARDS
De mille sabords ? Non, de repas jetés chaque jour dans le monde par les ménages, la restauration et les commerces selon l'estimation de l'ONU. De quoi nourrir d'un repas par jour les 800 millions d'humains affamés de la planète. Consommer mieux et plus juste, sans excès, devrait être appris dans nos pays dits développés qui remportent la palme de la poubelle.

A

ARRÊT DE L'URBANISATION TOURISTIQUE EN SITE NATUREL DANS LA STATION DE SAINT- FRANÇOIS-LONGCHAMP

MONTAGNE

Succès judiciaire à Saint-François-Longchamp



Saint-François-Longchamp > © Agnès BIAU



L'action de FNE Savoie a fini par payer : le tribunal administratif de Grenoble a annulé le 28 mai 2024 trois arrêtés municipaux de la commune de Saint-François-Longchamp qui organisaient l'urbanisation d'un secteur naturel de la Lauzière.

C'est l'aboutissement d'un long combat. Le dossier d'unité touristique nouvelle (UTN) du 18 juillet 2011, approuvée par le préfet, prévoyait en effet bien la création de 1600 à 1800 lits touristiques, soit 36 750 m² de surface hors œuvre nette (SHON)... sur un secteur naturel de la Lauzière. Mais l'autorisation était assortie de prescriptions, notamment d'actions en faveur de la rénovation de l'immobilier déjà existant. Et il était prévu que la décision préfectorale devenait caduque si l'opération autorisée n'était pas entamée quatre ans plus tard.

EN 2019, aucune construction conseil municipal de Saint-prorogait de quatre ans la UTN, soit jusqu'au 17 juillet



n'était entreprise... et le François-Longchamp validité de l'autorisation 2023.

EN 2020, les travaux n'étaient ailleurs le SCOT Maurienne touristiques existant à Saint-sont froids* soit 54 % du parc existant. Autant de résidences à rénover avant de construire en site vierge...

toujours pas lancés. Par indiquait que sur 12 940 lits François-Lonchamp, 6 999

Néanmoins le maire de Saint-François-Longchamp a délivré de multiples autorisations de construction : le 9 décembre 2019 la prorogation d'un permis d'aménager non suivi d'effets ; le 10 juin 2022 un permis d'aménager pour un lotissement de 30 lots ; le 18 juillet de la même année un permis de construire pour un immeuble collectif.

À chaque autorisation municipale, l'avocate de FNE Savoie et Vivre et Agir en Maurienne (VAM) a déposé après un recours gracieux, trois recours contentieux établis, en particulier, grâce à des informations recueillies localement.

La justice a donc tranché. Le 28 mai 2024, le Tribunal Administratif (TA) de Grenoble a annulé la totalité des arrêtés municipaux du 10 juin 2022, du 18 juillet 2022 et du 26 septembre 2022.

FNE Savoie apprécie cette décision du TA de Grenoble. Elle constitue, une fois de plus un frein à une urbanisation touristique sans fin, consommatrice d'espaces de qualité en montagne.

André Collas

** on considère généralement qu'un lit est dit « froid » lorsqu'il est occupé moins de 4 semaines par an, et qualifié de « chaud » s'il est occupé au moins 12 semaines par an. Les lits occupés entre 1 et 3 mois par an sont qualifiés de « tièdes »*

L OUP & LYNX CRÉATION D'UN COLLECTIF

FNE Savoie se préoccupe de la biodiversité, y compris dans la défense des grands carnivores (en évitant le terme péjoratif de prédateurs qui relève plutôt des humains !). Ce qui l'a conduite à constituer un groupe de réflexion sur le lynx et le loup en commun avec la LPO.

Une belle dynamique est engagée le 23 mai 2024 avec la présence de 21 participants (et 3 excusés). Nous avons pu décliner nos quatre objectifs :



> © Bryan Walker on Unsplash

1°. PARTAGER DES CONNAISSANCES

Le Lynx : sa population est estimée à 200 individus en France, dont une vingtaine en Savoie, où trois reproductions sont repérées (deux dans l'Avant Pays Savoyard et un dans les Bauges). En 2023, vingt-six individus différents ont été photographiés dans l'Avant Pays Savoyard et la Chartreuse. Certains ne sont que de passage, mais la population est en expansion vers le sud et l'ouest. Très peu de prédation est faite sur les animaux domestiques.

Le Loup : Les dernières estimations font état de 1003 loups en France, répartis en 157 meutes dans 179 ZPP (zones de présence permanentes). En Savoie, ce sont environ 100 loups qui se répartissent en 23 meutes. La hausse du nombre de loups se conjugue avec une baisse du nombre de prédateurs, ce qui confirme l'efficacité des mesures de protection des troupeaux. En Savoie, nous dénombrons en 2023 : 850 ovins tués, 15 équidés et 130 bovidés attribués au loup.

2°. PROTÉGER LES ANIMAUX (SAUVAGES OU DOMESTIQUES)

Le grand défi du retour du loup (et du lynx dans une moindre mesure) concerne la cohabitation avec l'élevage. Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour la protection des troupeaux, sans oublier que le loup et le lynx sont des espèces protégées et doivent le rester.

Nous envisageons de développer les échanges avec les éleveurs, notamment de la Confédération paysanne, en lien avec le réseau loup régional de FNE.

3°. REPRÉSENTER LES NATURALISTES

Étant minoritaires au CDCFS (Comité départemental de la chasse et de la faune sauvage présidé par le préfet), nous avons tendance à « boycotter » cette instance, au risque que notre avis ne soit pas entendu. Le collectif souhaite désormais envoyer des représentants à la Commission loup du CDCFS. Il entend aussi poursuivre le travail avec l'OFB (Office français de la biodiversité), qui anime un réseau Lynx/loup.

4°. SENSIBILISER LE PUBLIC

Nous allons proposer aux adhérents de nos associations des formations internes permettant à un plus grand nombre de bénévoles de communiquer sur le sujet. Il s'agit pour nous de dédramatiser cette problématique auprès du grand public souvent mal informé.

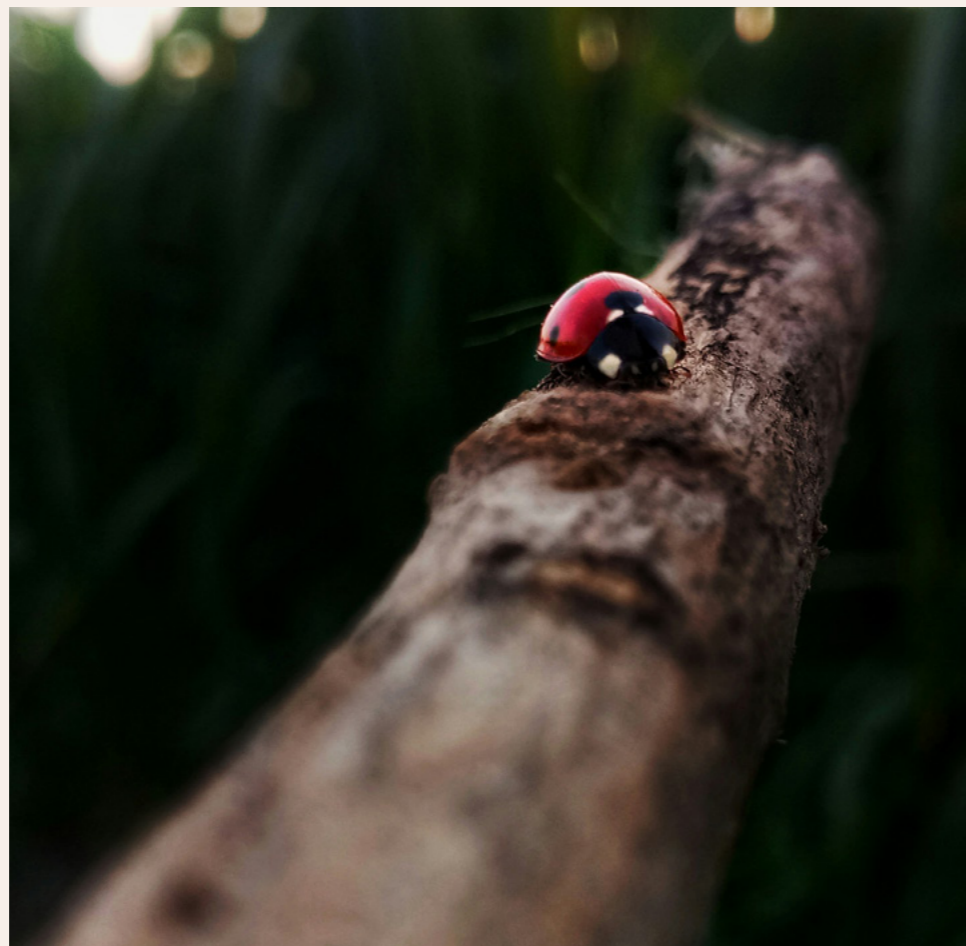
L'an prochain, nous envisageons de proposer des actions lors de la journée nationale lynx organisée en juin. Nous pensons aussi à une nouvelle conférence sur le loup par un spécialiste.

Vous êtes tous invités à rejoindre le collectif !

Yves Jorand

L A GRANDE FAMILLE DES COCCINELLES

Le saviez-vous ? il existe 84 espèces de coccinelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Dont beaucoup restent mal connues en raison d'absence de recherche spécifique sur ce groupe d'espèces. Il reste d'ailleurs sans doute d'autres espèces à découvrir. Pour combler ces lacunes, l'association Arthropologia lance un projet d'atlas régional des coccinelles.



> © Rafai Ansari on Unsplash

L'objectif est de collecter, produire et valoriser le maximum de données sur ce groupe dans les trois ans qui viennent. Le projet est accompagné par l'association des coccinellistes de France, le pôle invertébrés, FNE Loire, la DREAL, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Rhône, la ville de Lyon, la Société linéenne de Lyon, la Société de sciences naturelles Loire Forez, la Dauphinelle, le Conservatoire d'espaces naturel de Savoie. Intéressés par la démarche ? Faites-le savoir à atlascoccinelles@arthropologia.org.

Un poil qui gratte

Circuler à pied au sein des forêts et espaces naturels, c'est cher : Par la loi n° 2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée, vous risquez 135 € d'amende si vous passez sur une propriété privée. Sachant que la plupart des forêts sont privées, des collectifs se mobilisent partout pour défendre le droit respectueux à la balade dans la nature...



Un poil doux à caresser

GES en baisse
Un bilan provisoire du Citepa (citepa.org) annonce une baisse de -4,8 % de la production française de Gaz à effet de Serre (GES) en 2023 par rapport à 2022. Excepté le secteur du transport qui plombe, la baisse est générale pour les industries, l'énergie, le résidentiel et tertiaire. Attendons le rapport final pour en savoir plus.

Un poil qui gratte

Permis de détruire.
Si la loi d'orientation agricole devait poursuivre son parcours législatif avec la nouvelle assemblée nationale (votée en première lecture fin mai, elle était transmise au Sénat), les destructions de l'environnement deviendraient difficiles à sanctionner, sauf à prouver de « l'intentionnalité » des faits... chose bien impossible à démontrer en justice. Cela équivaut à un permis de détruire tout court avec, en plus, des délais de recours raccourcis.



SORTIES NATURE

Consultez l'agenda en ligne pour connaître nos prochaines sorties.

www.fne-aura.org/savoie/agenda

13

C'est le nombre d'enquêtes publiques auxquelles FNE Savoie a participé depuis le début de l'année.

ADHÉREZ EN LIGNE

www.fne-aura.org/savoie/adherer/

49

C'est le nombre de commissions des administrations où nous sommes représentés.

NOUS RENDRE VISITE

Nos locaux sont ouverts les vendredis de 14 h à 17 h ou sur rendez-vous les autres jours.

10

C'est le nombre des constitutions de parties civiles actuellement en cours.

FAIRE UN DON

www.fne-aura.org/savoie/faire-un-don/



VOTRE DON EST NOTRE POSSIBLE !

Avoir fiscal sur vos revenus en faisant un don. **Pensez-y !**

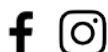


CONTACTS

04 79 85 20 03

savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie



LILO ET VOUS

Naviguez sur le web avec Lilo et reversez vos gouttes d'eau à FNE Savoie pour soutenir nos actions. Elles se transforment en euros !

www.lilo.org/france-nature-environnement-savoie



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

SAVOIE